



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DOUZIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

Rome (Italie), 16-19 septembre 2024

Activités futures suggérées par les coprésidents

Résumé

Le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (ci-après «Groupe de travail») est précisé dans les résolutions 3/2022 et 3/2023. Le Groupe de travail a été rétabli par l'Organe directeur afin de mettre la dernière main à l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral d'ici à sa 11^e session.

Dans la résolution 3/2023, l'Organe directeur a noté que, afin d'avancer suffisamment sur la question, il faudrait tenir quatre réunions formelles du Groupe de travail en présentiel et il a invité les coprésidents à organiser des consultations informelles, selon qu'il conviendra, ainsi qu'à instaurer, le cas échéant, de petits groupes ad hoc des Amis des coprésidents, tout en veillant à ce que le processus soit mené de manière transparente et représentative.

Dans le présent document, les coprésidents exposent leurs plans concernant les prochaines étapes du processus, qui seront examinés par le Groupe de travail à sa 12^e réunion.

La 13^e réunion du Groupe de travail se tiendra en mars/avril 2025. La 14^e réunion du Groupe de travail devrait se tenir en juin/juillet 2025.

Indications que le Groupe de travail est invité à donner

Le Groupe de travail est invité à faire des commentaires aux coprésidents sur ses activités futures. Il voudra peut-être aussi fournir des orientations sur les processus préparatoires à la 13^e réunion et sur tout autre document qu'il souhaiterait préparer en vue de cette réunion.

ACTIVITÉS FUTURES SUGGÉRÉES PAR LES COPRÉSIDENTS

1. En notre qualité de coprésidents, nous pensons que le Groupe de travail a accompli des progrès importants, dans un esprit constructif et de compréhension mutuelle. Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour donner des orientations au Groupe de travail, afin que nous puissions, comme prévu, proposer un ensemble de mesures à la 11^e session de l'Organe directeur. Nous nous efforcerons de veiller à ce que le processus demeure inclusif, transparent, équilibré et ouvert.
2. Nous savons également qu'il nous reste moins d'un an pour donner à nos recommandations une forme définitive en vue de leur examen par l'Organe directeur à la fin de l'année 2025. Pour cette raison, nous proposons d'utiliser des outils et des modalités divers afin de faire avancer nos travaux. Nous tenons à jour le calendrier indicatif sur le site web du Traité international à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/enhancement-process/fr/>.
3. Concernant la période située entre cette 12^e réunion et la 13^e réunion, programmée en mars/avril 2025, nous sommes d'avis que les éléments suivants peuvent être utiles.
4. **Des commentaires écrits.** Il pourrait s'avérer nécessaire, après notre 12^e réunion, de solliciter d'autres commentaires écrits sur le projet de texte de négociation. En notre qualité de coprésidents, nous déterminerons au cours de la réunion l'utilité de ces commentaires et les sujets sur lesquels ils pourraient porter.
5. **Une réunion informelle en présentiel.** Nous avons déjà évoqué la possibilité de convoquer une réunion informelle pour faire avancer les négociations, éventuellement au cours du dernier trimestre de cette année. Étant donné le climat constructif et les résultats productifs de la réunion de mai 2023 à Prangins (Suisse), nous avons pensé qu'une réunion similaire pourrait être tenue en décembre 2024. Une réunion informelle pourrait nous aider à traiter les principales questions en suspens, en particulier sur les trois points sensibles. Ce calendrier nous permettrait d'intégrer les éventuels résultats de la réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, programmée du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024, en particulier au sujet de l'information de séquençage numérique.
6. **Un petit groupe de rédaction qui conseille les coprésidents.** Nous attendons avec impatience de pouvoir discuter du texte lors de cette réunion. Afin de tirer le meilleur parti du temps limité dont nous disposons pour les deux réunions formelles restantes, nous pensons qu'il serait plus productif de solliciter les conseils d'un petit groupe de rédaction. Au cours de la première phase du processus d'amélioration, la rédaction et la reformulation du texte ont pris beaucoup de temps lors des réunions formelles du Groupe de travail. Si le Groupe de travail est capable de mettre en évidence des dispositions précises dont nous acceptons les concepts et les approches, les coprésidents pourraient charger un petit groupe de rédaction de trouver le libellé qui convient. Le Groupe de travail pourrait alors examiner cette formulation à sa réunion suivante.
7. **Convoquer de nouveau le Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques.** Certaines questions juridiques ont été posées dans le cadre des observations reçues avant cette réunion et il est possible que d'autres problèmes juridiques apparaissent. Dans l'objectif de répondre à ces questions, nous suggérons de réunir à nouveau le Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques, afin qu'il puisse nous apporter, à nous les coprésidents, des conseils. Il semble que la période entre la 12^e et la 13^e réunion soit propice à une réunion de ce groupe.
8. **Les petits groupes des Amis des coprésidents.** Suivant la teneur des discussions du Groupe de travail lors de cette réunion, il se peut que quelques points restent en suspens, pour lesquels une expertise pourrait être nécessaire. Il s'agit par exemple de questions techniques finales ou de doutes sur la structure de paiement, ainsi que de certaines définitions. À l'instar de la phase précédente du processus de renforcement, ces groupes des Amis des coprésidents pourraient nous rendre compte à nous, les coprésidents, et nous utiliserions leurs conseils pour formuler des propositions concernant l'ensemble de mesures.
9. **Des réunions virtuelles des coprésidents avec les régions et les groupes de parties prenantes.** Nous renouvellerons l'exercice consistant à réunir toutes les régions et tous les groupes de parties prenantes

en amont de la prochaine réunion du Groupe de travail. Nous restons par ailleurs disposés à organiser d'autres réunions pendant la période intersessions, si tel est le souhait des régions ou des groupes de parties prenantes.

10. Nous invitons le Groupe de travail à étudier nos projets pour les mois à venir et à discuter de la possibilité d'utiliser tout ou partie des mesures ci-dessus, l'objectif étant de faire le meilleur usage possible de la période restante de l'exercice biennal. Comme il y aura peu de temps entre la 13^e réunion (mars/avril 2025) et la 14^e réunion (juin/juillet 2025), nous suggérons d'utiliser le plus efficacement possible la période intersessions à venir.